

## TARIFS ANNUELS 2024/2025

### CONTRIBUTION DES FAMILLES

**1 PART FIXE** : Montant annuel facturé pour **chacun des enfants scolarisés**

	Montants facturés à l'année pour chacun des enfants scolarisés			* Tarifs appliqués à l'ainé de la fratrie
	Jusqu'à 2 enfants	Pour le 3 <sup>ème</sup> *	A partir du 4 <sup>ème</sup> *	
ECOLE	395,00 €	222,00 €	60,00 €	
COLLEGE/LYCEE	635,00 €	355,00 €	93,00 €	

**2 PART MODULABLE** : En fonction du quotient familial (Tarif Différentiel) du responsable payeur, montant annuel **facturé 1 seule fois par famille (fournir obligatoirement l'attestation de la C.A.F. ou de la M.S.A.)** :

Quotient Familial (QF)	Moins de 511	511 à 860	861 à 1160	1161 à 1510	1511 à 2010	2011 à 3010	3011 et +
Montant participation	0 €	125 €	345 €	570 €	800 €	1 120 €	1 400 €

**3 FRAIS ANNEXES** : Montants annuels

A.P.E.L (association des parents d'élèves)	20 €	Adhésion par famille
	5,10 €	Adhésion par famille si vous réglez déjà la cotisation de l'A.P.E.L dans un autre établissement privé
Fournitures scolaires	Montant variable	Pour chacun des enfants scolarisés
Assurance scolaire de l'établissement obligatoire	8,30 €	Montant par élève

**4 FRAIS FACULTATIFS** :

Garderie/ étude Montélimar	3,20 €	Montant par soir et par élève
Garderie/étude Allan	3,20 €	Montant par soir et par élève
Restauration	5,55 €	Repas pris à la salle de restauration
		A la cafétéria du lycée, le prix varie en fonction des consommations